

A PROPOS D'UN CATALOGUE.

GLANES HISTORIQUES SUR L'ABBAYE DE LEFFE.

Chaque fois que l'on a voulu retracer le passé de l'abbaye de Leffe ¹⁾, on n'a pas manqué de faire remarquer la grande pénurie de documents parvenus jusqu'à nous.

De fait, la plus grande partie des archives de Leffe, des origines à l'année 1446, ont été détruites, lors du sac de la ville de Dinant par le duc de Bourgogne. Ce fut le premier grand désastre qui valut à la coquette cité mosane le nom de « ville martyre ». L'histoire, hélas ! s'est répétée plus d'une fois depuis lors et a douloureusement confirmé la légitimité de cette appellation.

Pour comble d'infortune, les actes concernant l'abbaye de Leffe, de 1446 à sa suppression en 1794, furent détruits, ou enlevés, ou dispersés, lors de la tourmente révolutionnaire. Une minime partie de ces documents fut recueillie et est pieusement conservée. Maigre butin, si l'on met en regard des salles d'archives débordant de chartes et de registres — comme c'est le sort heureux d'autres maisons norbertines — ce pauvre dépôt de documents que parvient à contenir une armoire de très modestes dimensions.

Toutefois, l'étude attentive de ces papiers épars sur plusieurs siècles, surtout si l'on y ajoute des données puisées dans d'autres dépôts d'archives et dans diverses publications de sources, nous procurerait une histoire plus complète et plus attrayante que la *Notice historique* de Quinaux ²⁾. Le travail de cet ancien curé de

1) Sur cette abbaye, à défaut d'étude plus complète, voir surtout C. L. HUGO, *Ordinis Praemonstratensis Annales*, t. II, p. 35 et svv. Nancy, 1736; SAUMERY, *Les délices du Pays de Liège*, t. I, pp. 229 et svv. Liège, 1738; P. CLAESSENS, *Abbayes et Prieurés de l'Ordre de Prémontré dans l'ancienne Belgique*, pp. 19 et sv. Bruxelles, 1885; C. J. QUINAUX, *Notice historique sur l'abbaye de Leffe*. Namur, 1884; U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, pp. 124 et svv. Bruges, 1890; et quelques autres publications qui seront citées au cours de ce travail.

2) Cité à la note précédente.

Leffe n'est pourtant pas sans mérite. Historien d'occasion et d'ailleurs sans prétention, il s'avère chercheur consciencieux et probe écrivain. Si l'on peut souhaiter une utilisation plus rationnelle, plus complète et plus poussée des sources dont il disposa, il faut reconnaître que bien peu de ses conclusions seront contredites. Mais l'histoire proprement dite de l'abbaye y est réduite à fort peu de chose : en dehors de la transcription des pièces justificatives (qui occupe 119 pages des 250 que compte le volume), plus de la moitié du récit (exactement 46 pages sur 80) est consacrée à la suppression de l'abbaye, lors de la révolution française, à la vente des propriétés et aux tractations qui s'ensuivirent, ainsi qu'à l'histoire de la paroisse de Leffe. Hâtons-nous d'ajouter que ces pages ne sont pas inutiles et contiennent des détails intéressants que l'on chercherait en vain ailleurs.

Parmi les documents conservés à l'abbaye de Leffe, se trouve un Catalogue des religieux, dont il a été fait mention plus d'une fois ³⁾, mais qui semble n'avoir pas été jusqu'ici utilisé avec tout le profit désirable. C'est un registre sur papier (de $0,23 \times 0,19$ cm.) avec couverture en cuir; 80 pages sont remplies. Le manuscrit a pour titre : *Nomina Abbatum et Religiosorum Monasterii B. M. Leffiensis*.

La rédaction en fut commencée en 1583 et poursuivie, mois par mois, année par année, par différents scribes, jusqu'à la suppression de l'abbaye, en 1794. Malgré sa concision, ce manuscrit, lorsqu'on l'étudie en le confrontant avec les données d'autres sources, qu'il complète et précise, nous fera découvrir quelques aspects encore peu connus de l'histoire de l'abbaye de Leffe, surtout à l'époque moderne.

Rappelons que jadis exista, sur l'emplacement de l'abbaye, une communauté de religieux qui furent, à une date indéterminée, remplacés par un collège de clercs ou chanoines réguliers, jusqu'en 1152. En cette année, Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg, transmet l'église et le domaine à l'abbé de Floreffe, qui y établit un prieuré de Prémontrés. L'an 1200, Jean d'Auvelais, 5^e Abbé de Floreffe, donna l'autonomie aux religieux de Leffe et érigea leur maison en abbaye.

3) Entre autres, par U. BERLIÈRE, *o. c.*, p. 124; C. J. QUINAUX, *o. c.*, p. 100; R. VAN WAEFELGHEM, *Répertoire des sources imprimées et manuscrites relatives à l'histoire et à la liturgie des monastères de l'Ordre de Prémontré*, p. 145. Bruxelles, 1930.

§ I.

LES ABBÉS DE LEFFE AUX XIII^e ET XIV^e SIÈCLES.

Avant de nous fournir les données sur tous les religieux de l'abbaye à partir de 1583, le Catalogue de Leffe donne la nomenclature des abbés depuis la fondation, c'est à dire depuis 1200. C'est ainsi que ceux des deux premiers siècles défilent devant nous comme une longue théorie de fantômes inconsistants, aux contours indéfinis, ne laissant rien devenir de leur personnalité ni de leurs faits et gestes : rien que des noms, d'une authentique saveur moyenâgeuse, tels que Wéric, Hellin, Baudouin, Frisinolle, Pouchard, Valéran, Gauthier, Aubry etc.

Les auteurs que nous avons cités nous donnent aussi des listes d'abbés. Elles présentent quelques variantes, généralement sans importance, mais toutes concordent sur un point : le grand nombre d'abbés qui se succèdent au cours du premier siècle d'existence du monastère, pour diminuer ensuite presque progressivement. Notre Catalogue cite, en effet, 14 abbés pour le XIII^e siècle; 8 pour le XIV^e; 8 pour le XV^e; 9 pour le XVI^e; 5 pour le XVII^e et 6 pour le XVIII^e.

Quel que soit, au cours des siècles, l'accroissement possible de la longévité des hommes, il n'est guère admissible que la mort ait enlevé tous ces prélats après un abbatiat de brève durée. Quatorze abbés en un siècle, c'est beaucoup. Nous devons en conclure que c'est par démission que plusieurs abbés du premier siècle terminèrent leur gestion.

Nous croyons en avoir une confirmation dans les termes des Nécrologes, où se rencontre fréquemment la mention *quondam abbas*. L'inscription au Nécrologe se faisant généralement au moment de l'annonce du décès, le sens obvie de cette expression « autrefois abbé » ne doit pas simplement signifier : « de son vivant abbé » mais : « abbé n'exerçant plus sa charge au moment de son décès. »

Or, à défaut du Nécrologe ancien de Leffe, que nous ne possédons plus, nous lisons, dans les Obituaires d'autres monastères, la dénomination *quondam abbas* appliquée à plusieurs abbés de Leffe : aux Nécrologes d'Heylissem et de Ninove, le 8 avril, est ainsi désigné l'abbé Jean († 1225 ?) ; au Nécrologe de Floreffe, le 8 avril, l'abbé Barthélemy († 1228) ; cet abbé n'est pas signalé dans notre Catalogue ; aux Nécrologes de Floreffe, de Parc et de Ninove, le 13 octobre, l'abbé Baudouin II († 1255) ; au Nécrologe

d'Heylisse, le 30 septembre, et au Nécrologe de Floreffe, le 14 novembre, Gérard de Nivelles († 1286). Au siècle suivant, nous trouvons la même mention, dans les Nécrologues de Floreffe et de Bonne-Espérance, pour Jean d'Evrehailles († 1320); dans celui de Floreffe, au 5 juin, pour Gauthier de Beaumont († 1325); dans le même registre, le 29 septembre, pour Baudouin de Ais († 1376) ⁴).

D'autres, dont l'abbatiate fut de courte durée, ne sont mentionnés dans aucun obituaire, tels que Hillin (1208-1209); Baudouin I (1230-1231); Julien (1231-1234) et Jean de Bachelet (1344-1345) ⁵).

Cette succession rapide de différents abbés, se retirant après un supérieurat d'éphémère durée, ne laisse-t-elle pas supposer quelque oscillation dans l'équilibre de la fondation, ou même de réelles difficultés intérieures? Rapprochons cette constatation du fait que le XVII^e siècle, qui, jusqu'à plus ample information, se présente comme la période de stabilisation et de splendeur relative de l'abbaye de Leffe (comme aussi, pensons-nous, de la plupart des autres monastères prémontrés de nos provinces) ne compte que cinq abbés, et le XVIII^e, six.

Une constatation analogue peut être faite pour d'autres abbayes. A Floreffe, après les cinq abbés des 78 premières années, (de 1122 à la fin de ce siècle), on en compte treize pour le XIII^e siècle; quatorze pour le XIV^e, six pour le XV^e, six pour le XVI^e, cinq pour le XVII^e, sept pour le XVIII^e ⁶). A Tongerlo, pendant les 70 années écoulées depuis la fondation (1130) jusqu'au début du siècle suivant, il y a en eut cinq; au XIII^e siècle, treize; au XIV^e, huit; au XV^e, sept; au XVI^e, six (et trois abbés commendataires); pour les XVII^e et XVIII^e ensemble, dix seulement ⁷).

Une première conclusion semble s'imposer : on peut établir comme règle générale que les périodes d'abbatiate de longue durée furent les époques de plus grande prospérité et, en particulier,

4) R. VAN WAEFELGHEM, *Les abbés des monastères belges de l'Ordre de Prémontré* (Extrait des *Analecta Praemonstratensia*, t. XII-XIII, 1936-1937), p. 65-66.

5) Nous citons ces dates d'abbatiate d'après notre Catalogue, sous réserve de corrections possibles.

6) R. VAN WAEFELGHEM, *Les abbés des monastères belges, o. c.*, p. 35-41. Pour plus de détails, voir J. et V. BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*. Namur, 1880.

7) R. VAN WAEFELGHEM, *ibid.*, p. 30-35. Pour plus de détails, voir W. VAN SPILBEECK, *De Abdij van Tongerlo*. Liège, 1888, et, pour la période des débuts, H. LAMY, *L'abbaye de Tongerlo depuis sa fondation jusqu'en 1263*. Louvain, 1914.

les époques de constructions plus importantes et d'essor spirituel et matériel, que favorisent l'unité et la continuité de l'impulsion donnée par le chef responsable de la communauté.

Oserons-nous faire un autre rapprochement ? Au début de l'Ordre, on n'admettait pas, dans les abbayes norbertines, d'abbés mitrés. Or, c'est — à quelques exceptions près — à partir du moment où les abbés norbertins reçurent cette prérogative que l'on rencontre les longs abbatiats qui ne se terminent que par la mort de leurs titulaires. *Cum hoc ergo propter hoc* ? Il pourrait pourtant y avoir là un élément de stabilité ou, du moins, un facteur psychologique qui n'est pas à écarter.

§ II.

LES ÉPREUVES DES XV^e ET XVI^e SIÈCLES.

Le XV^e siècle fut particulièrement désastreux pour le monastère de Leffe. Guerres, pillages, épidémies, inondations, procès et difficultés de toute sorte constituent une lamentable suite d'« accidents, méfaits, sinistres » qui auraient pu tout compromettre.

Nous lisons dans le Catalogue que le siècle s'ouvrit par une épidémie qui causa la mort de l'abbé Fabricius de Pècheroux et de sept de ses religieux, en 1400 ¹⁾. Coup bien dur, assurément, pour une communauté qui, nous le verrons plus loin, était peu nombreuse. On devine le désarroi qui s'ensuivit.

Il y a ensuite, dans le Catalogue, une lacune à la liste des abbés. On en omet un dont le nom est enveloppé d'un certain mystère : Wéric de Beaumont. Celui-ci succéda, en 1400, à Fabricius de Pècheroux et abdiqua en 1408. Or, après avoir signalé la mort de Pècheroux, au mois de septembre 1400, le Catalogue passe à l'abbé Jacques Bayart, dont il situe l'abbatiate aux années 1413-1424, sans nous dire ce qui se passa de 1400 à 1413. Il y a là une lacune volontaire.

Que Wéric ne se trouve pas indiqué non plus dans la liste que donne Hugo, rien d'étonnant, puisque l'abbé d'Etival recevait ses renseignements de chaque abbaye dont il retraçait les faits mémorables et donnait la liste des abbés. Mais les autres listes mentionnent Wéric, et à juste titre. Celui-ci a réellement existé et a laissé des traces de son abbatiate : les archives de l'abbaye de Floreffe

1) *Catalogus*, fol. 3vso.

nous renseignent à son sujet et nous donnent la date exacte de sa démission : le 2 décembre 1408 ²⁾. Tout ne se passa pas régulièrement. Contrairement aux stipulations des Statuts, Wéric avait résigné sa charge sans l'agrément de l'abbé-général et, en conséquence, était déchu de sa dignité, déposé et déclaré inhabile à toute autre charge. De leur côté, les religieux de Leffe avaient, eux aussi, négligé de notifier l'abdication de Wéric à l'abbé de Floreffe et de lui envoyer le sceau du prélat, comme faire se devait à chaque vacance du siège abbatial.

Il fallut donc surseoir à l'élection, que devait présider l'abbé de Floreffe, en sa qualité de « Père-Abbé » de Leffe. Sans doute, en référé-t-il à l'abbé de Prémontré. Nous savons, en effet, que le général, Pierre d'Hermi, manda, le 29 septembre 1409, à Jean de Harchies, abbé de Floreffe, de procéder à l'information sur la personne de Jacques Bayart, chanoine de Leffe, et, si le résultat de l'enquête lui était favorable, de l'installer comme abbé de Leffe ³⁾.

Après Jacques Bayart († 1425) et Nicolas Damason (1425-1435), vint l'abbé Jean Gorin — ou de Ghorin — qui eut un abbatiat de plus longue durée que ses prédécesseurs (1435-1460) mais agité par de multiples difficultés et de tragiques événements.

C'est sous son abbatiat que se place l'incident tristement mémorable de sac de Dinant, par le duc de Bourgogne. Leffe, où Charles-le-Téméraire établit son quartier-général, tandis que son père Philippe-le-Bon investissait Dinant, eut sa grande part dans ce désastre. L'église abbatiale fut incendiée, les trésors pillés, les archives détruites, les religieux emmenés en exil, le monastère abandonné pendant six mois, et retrouvé dans un triste état.

D'autres difficultés surgirent, qui exigèrent l'intervention de l'abbé de Floreffe, auquel la ville de Dinant en avait appelé, pour terminer un litige d'ordre temporel. Nous ne connaissons pas l'issue du procès. Malheureusement pour la mémoire de Jean Gorin, on l'accusait aussi d'inconduite ⁴⁾. Nous aurons à revenir sur cette question.

Jean Gorin eut une fin tragique. Le 7 août 1460, se produisit une inondation catastrophique. La rivière qui coule le long de

2) BARBIER, *o. c.*, p. 205, d'après les archives de Floreffe, conservées au grand Séminaire de Namur.

3) *Ibid.*

4) QUINAUX, *o. c.*, p. 35-36 et sources y citées.

l'abbaye et se divise en plusieurs bras sous ses murs sortit de son lit en flots dévastateurs. La Meuse déborda, ce qui n'est pas un fait tellement insolite. Mais parmi toutes les inondations qui, périodiquement, désolent le confluent de la Meuse et de la Leffe, celle-ci fut la plus calamiteuse que l'on ait jamais enregistrée. Elle est relatée dans la plupart des Chroniques, même de l'étranger. Probablement à la suite d'un orage particulièrement dévastateur, les eaux avaient déferlé avec impétuosité de toutes les collines environnantes. Les bâtiments du monastère furent presque entièrement submergés et les murs s'écroulèrent avec fracas. La plupart des religieux se sauvèrent en se réfugiant dans la tour de l'église et sur les coteaux dominant le jardin. L'église elle-même et l'abbaye furent dévastées et l'abbé, avec, semble-t-il, plusieurs de ses religieux et d'autres habitants, fut emporté par le courant et noyé ⁵⁾.

Le XVI^e siècle ne fut pas assez calme et prospère pour réparer tant de ruines. Les guerres presque continuelles, la famine, et les épidémies qui en résultèrent furent encore aggravées par les troubles religieux que suscita le protestantisme.

Dans ces conjonctures, la situation financière de l'abbaye ne dut pas être brillante. Aussi y eut-il des réclamations de la communauté contre les exigences d'un abbé démissionnaire. Jean de Saint-Hubert, dit Massinet, élu en 1575, avait déposé la crosse en 1583. Notre Catalogue nous dit bien qu'il résigna ses fonctions à cause de son âge avancé ⁶⁾. Mais on ne l'avait élu que depuis huit ans et rien ne nous autorise à croire qu'il fût déjà alors tellement décrépité, puisqu'il ne mourut qu'en 1598.

Les sources d'archives sont plus indiscretes à ce sujet. Elles nous amènent à croire, en effet, que l'ancien abbé était encore alerte et assez remuant pour n'être pas à l'abri de tout reproche. Les religieux de Leffe se plaignirent de ce qu'il leur coûtait trop cher. En 1583, l'abbé-général manda à Gilles d'Aischelet, prélat de Floreffe, de contrôler l'état financier de l'abbaye de Leffe et d'examiner si, de fait, Jean Massinet, à son abdication, avait exigé une pension trop élevée. Dans l'affirmative, il fallait la réduire ou même la supprimer entièrement, si l'on avait confirmation des bruits qui

5) C. J. QUINAUX, *o. c.*, pp. 35-36, donne quelques extraits d'écrits de l'époque, qui relatent la catastrophe dans laquelle périt « l'abbé Jean Gorin, si inopinément enlevé à l'affection de ses religieux. » Cfr. MÉMOIRES de JACQUES DU CLERQ, Livre IV, Chapitre XIII, p. 150, dans *Choix de Chroniques et Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par J. A. C. BUCHON, Orléans, 1875.

6) « Posuit pedum ob senium. » *Catalogus*, fol. 4.

circulaient, sur la conduite peu édifiante de l'ancien abbé ⁷⁾. Nous ne connaissons pas le résultat de cette information. Rien ne nous autorise à croire qu'il y ait eu un grave désordre.

Telle fut la succession que recueillit Georges du Terne (1583-1610), dont l'abbatiate inaugure une ère de réforme spirituelle et de restauration matérielle, dont nous aurons à reparler. On lui donna, en 1603, comme coadjuteur avec droit de succession, un tout jeune religieux, remarquablement doué, Jean Noizet, qui prit les rênes du monastère à la mort de Georges du Terne, en 1610; Jean Noizet mourut de la peste, en 1636 ⁸⁾.

Car les épidémies du siècle précédent reprirent encore recrudescence dans la première moitié du XVII^e siècle. Cette maladie mystérieuse désolait alors l'Europe et exerçait ses ravages dans le pays de Dinant et les régions limitrophes, notamment à Oisy, Baillemont, Froidefontaine, Petitfays, Vonèche etc. ⁹⁾. Déjà en 1627, un jeune religieux, Pierre Colin, était mort à l'abbaye, du même mal mystérieux, à l'âge de 28 ans. On ne l'avait pas enterré à l'abbaye, mais au cimetière paroissial ¹⁰⁾. Le Catalogue indique encore, comme étant morts de la peste, la même année que l'abbé Jean Noizet, Mathieu Pieltin, curé de Sorinnes ¹¹⁾, Jacques Boutefeu, curé de Dréhance ¹²⁾ et Jacques Sibert, résidant à l'abbaye et âgé seulement de 24 ans ¹³⁾.

§ III.

LES ABBÉS MITRÉS.

Saint Norbert n'avait pas été abbé, mais, après son élévation au siège archiepiscopal de Magdebourg, il stipula que son successeur à Prémontré, le B. Hugues de Fosses et les autres chefs d'abbayes, recevraient de l'évêque du diocèse la bénédiction abbatiale. L'insigne du pouvoir des abbés était la crosse. Dans d'autres

7) J. et V. BARBIER, *Histoire de Floresse*, o. c., p. 297.

8) « Peste correptus interiit. » C. L. HUGO, o. c., col. 34. — « Moritur vero violenta febre, alii dicunt peste correptus 1636, 12^a die Julii. » *Catalogus*, fol. 10vso.

9) C. J. QUINAUX, o. c., p. 45.

10) « Moritur 1627 peste correptus sepultusque in coemiterio S. Georgii. » *Catalogus*, fol. 12.

11) « Peste correptus. » *Ibid.*, fol. 10vso.

12) « Moritur peste. » *Ibid.*, fol. 11.

13) « Moritur contagione. » *Ibid.*, fol. 13vso.

Ordres, ils portaient la mitre. Mais ce n'est qu'à partir du XIV^e siècle que les Prémontrés revinrent sur la décision prise en 1198, de ne point employer d'ornements pontificaux, et qu'ils reçurent la mitre et les autres insignes épiscopaux. En Belgique, les abbés de Tongerlo furent les premiers à jouir de ce privilège, à la fin du XIV^e siècle. Les autres prélats norbertins de notre pays se mirent lentement, l'un après l'autre, à suivre cet exemple ¹⁾.

Il faut attendre jusqu'à l'année 1657 pour voir les abbés de Leffe entrer dans le mouvement. Qu'ils n'aient jusqu'alors pas encore joui de ce privilège, notre Catalogue le note expressément, en disant que le prélat Perpète Noizet l'obtint, au Chapitre général de 1657, pour lui et pour ses successeurs ²⁾. Et encore, recourut-on à un expédient juridique. Il y avait à Iveld, au diocèse de Mayence, une abbaye norbertine, fondée en 1190, et dont les prélats jouissaient du privilège des *pontificalia*. Sous l'abbé Thomas Stange († 1559), le monastère passa au luthéranisme ³⁾. Au Chapitre général tenu à Prémontré, on accéda, le 17 mai 1657, à la demande de l'abbé de Leffe d'ajouter à son titre celui d'abbé d'Iveld, que ses successeurs continuèrent à porter. Il le fit, d'après Hugo, pour obtenir, par cette annexion, le privilège de la mitre ⁴⁾. Perpète Noizet mourut le 8 octobre 1672 et fut enterré dans le cloître de son abbaye. Dans son épitaphe, on marque qu'il avait dû cette dignité à ses qualités spirituelles et... à sa prestance physique ⁵⁾.

Reste toujours à expliquer pourquoi l'on attendit si longtemps avant d'accorder aux abbés de Leffe un droit que ceux de l'abbaye-mère possédaient déjà depuis 1450, et pourquoi l'on dut, pour y parvenir, recourir au moyen inusité de l'annexion d'une autre abbaye. Les choses se passaient généralement plus simplement.

1) A ce sujet, on trouvera les références utiles dans l'ouvrage cité, *L'abbaye de Tongerlo*, pp. 69-70 et 78-80.

2) «Perpetuus Noizet... infula decoratur in comitiis Capituli generalis a° 1657.» *Catalogus*, fol. 4vso. — «Obtinuit a Rmo Dno Generali usum infularum pro se et suis successoribus.» *Ibid.*, fol. 12vso.

3) C. L. HUGO, *o. c.*, t. I, col. 935.

4) «Perpetuus Noizet... annexionem Ecclesiae Iveldensis, in dioecesi Moguntina, impetrat ab Abbate Praemonstrati, anno 1657, ut pontificalibus infulis mutuatiis suum ornet monasterium.» C. L. HUGO, *o. c.*, t. II, col. 34.

5) «Hunc locum corpori suo exanimi elegit Reverendus admodum ac amplissimus Dominus Perpetuus Noizet, hujus Ecclesiae Praesul amantissimus, qui ob praeclaras corporis et animae dotes in Comitiis generalibus meruit infula honorari. Obiit 8 Octobris 1672.» Rapporté par C. L. HUGO, *o. c.*, t. II, col. 54.

Est-ce peut-être que les prélats de Floreffe, « patres-abbates » de Leffe, n'encourageaient pas les chefs de leur abbaye-fille à solliciter les prérogatives dont ils jouissaient eux-mêmes depuis plus de deux siècles ? Estimaient-ils qu'un abbé mitré n'était pas nécessaire à la tête d'une abbaye qui n'arrivait pas à porter le nombre de ses religieux au chiffre de trente ? Craignait-on que, si on leur accordait les mêmes prérogatives qu'à leurs pères abbés, les chefs de la communauté de Leffe ne fussent encouragés dans leurs velléités d'indépendance et que ne se renouvelassent des faits analogues à ceux qui avaient accompagné la démission de l'abbé Massinet ? Toujours est-il que la tactique de la puissante abbaye de Floreffe était de tenir en lisières les communautés qu'elle avait fondées. Elle ne fut pas empressée d'ériger en abbaye le prieuré de Postel, avec lequel elle fut d'ailleurs fréquemment en contestation et qui, existant depuis le XII^e siècle, ne reçut qu'à grand'peine son autonomie, en 1621, et ne vit attribuer la mitre à ses prélats qu'après qu'elle eût été accordée à Leffe, c'est à dire en 1679 ⁶⁾.

Quoi qu'il en soit, c'est au Chapitre général que s'adressa l'abbé de Leffe, pour obtenir les « infulae » et le titre d'« abbé de Leffe et d'Iveld. »

Il est plus conforme à l'esprit et aux cérémonies du Pontifical que la bénédiction des abbés leur soit conférée dans leur église, où l'abbé est installé sur son siège et reçoit l'obédience de ses religieux; c'est ainsi que cela se fait d'ordinaire. Or, de tous les abbés de Leffe de l'époque moderne dont notre Catalogue indique le lieu de la bénédiction abbatiale, aucun ne la reçut dans son abbaye.

Il nous rapporte, en effet, que Perpète Noizet, en 1653 ⁷⁾, Pierre Lefèvre, en 1672 ⁸⁾, Perpète Renson, en 1704 ⁹⁾ et Frédéric Coppée, en 1758 ¹⁰⁾, reçurent la bénédiction abbatiale en l'église des Prémontrés de Beaurepart (Liège), des mains d'un évêque auxiliaire du prince-évêque. Norbert Boulvin fut béni en l'église

6) [B. LUYKX], *Feestboek over Postel*, pp. 69svv. Tongerloo, 1947. Cfr. WELVAARTS, *Geschiedenis der Abdij van Postel*. Turnhout, 1878. — E. VAN DEN BERCH, *Postele op ter Heyden*. Tongerloo, 1946.

7) *Catalogus*, fol. 4vso. U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, p. 124. Bruges, 1919.

8) *Catalogus*, fol. 4vso. U. BERLIÈRE, *ibid.*, p. 138.

9) *Catalogus*, fol. 4vso et 19. U. BERLIÈRE, *ibid.*, p. 150.

10) *Catalogus*, fol. 26vso.

des Ursulines, à Liège, en 1763 ¹¹⁾. Quant au dernier abbé de l'ancien régime, Frédéric Gérard, ce fut encore un évêque auxiliaire, Charles-Alexandre d'Arberg qui, assisté des abbés de Saint-Laurent et de Beaurepart, lui donna la bénédiction abbatiale, le 18 juin 1780, à Liège, en la chapelle du palais des princes-évêques ¹²⁾.

Le lieu de la bénédiction des abbés Désiré Gouverneur (1636), Augustin Lambrecht (1743) et Perpète Guissart (1748) n'est pas indiqué. Si ce fut à l'abbaye de Leffe, il est étonnant qu'on ne signale pas la présence de l'évêque consécrateur, alors qu'on d'autres circonstances que nous aurons à rappeler, par exemple, pour la dédicace de l'église et des consécrations d'autels, on ne manque pas de faire état des visites épiscopales.

Quoi qu'il en soit, notons d'abord que quatre abbés des XVII^e et XVIII^e siècles furent bénits en l'église abbatiale de Beaurepart ¹³⁾.

Une vieille tradition d'amitié unissait les prélats de Leffe et de Beaurepart. Il partageaient le même appartement à Prémontré lors des Chapitres généraux et, sans doute, organisaient ensemble le voyage. L'entretien des vastes bâtiments qui restaient affectés à la célébration de ces assemblées plénières des abbés et à l'hospitalisation des capitulants, dans la maison chef-d'ordre, était une source de dépenses supplémentaires. Pour remédier à l'habituelle impécuniosité de l'abbaye de Prémontré, il ne suffisait pas que les

11) *Catalogus*, fol. 7vso et fol. 30vso.

12) *Catalogus*, fol. 7vso et 34vso. U. BERLIÈRE, *o. c.*, p. 180. A ce sujet signalons une méprise de C. J. QUINAUX qui, ayant lu dans le Catalogue (fol. 34vso) que Frédéric Gérard fut béni « in sacello principis », a écrit, on ne sait pourquoi (est-ce parce que cet abbé est mort à Chimay ?) : « Frédéric-Antoine Gérard... élu abbé le 17 mai 1780, reçut la consécration dans la chapelle du prince de Chimay, le 18 juin de la même année. » (*o. c.*, p. 81). Cette tradition s'est accréditée, sans que l'on ait songé à se demander quelle relation existait entre les princes de Chimay et les abbés de Leffe et quelle raison aurait pu motiver la célébration d'une bénédiction abbatiale dans la chapelle d'un prince laïque. Or, le Catalogue dit expressément ailleurs (fol. 7vso) que cette cérémonie eut lieu à Liège : « benedicitur Leodii 18 Julii eodem anno, in sacello Principis » c'est à dire, du prince à la juridiction duquel Leffe était soumis, le prince-évêque de Liège. Si cette assertion a besoin d'une confirmation, nous la trouvons dans les actes des évêques auxiliaires de Liège : « 18 juin [1780]. Bénédiction, dans la chapelle du palais épiscopal, de Frédéric Gérard, abbé de Leffe, avec assistance des abbés de Saint-Laurent et de Beaurepart. » U. BERLIÈRE, *o. c.*, p. 180.

13) On sait que cette église est actuellement celle du grand séminaire, établi dans les bâtiments claustraux, alors que l'ancienne prélature est la résidence des successeurs des princes-évêques.

invités au Chapitre payassent leurs frais de séjour : on imagina de vendre aux abbés étrangers les chambres qu'ils désiraient se réserver et qu'ils auraient le droit exclusif d'occuper. C'est ainsi que les prélats de Beaurepart et de Leffe s'entendirent pour faire l'acquisition d'un quartier, à Prémontré.

L'on pourrait se demander pourquoi l'on ne s'entendit pas plutôt avec l'abbé de Floreffe, « Père-abbé » de la maison de Leffe. Mais le prélat de Floreffe, qui était le troisième dignitaire de l'assemblée ou, comme on le disait alors, un des quatre « Pères de l'Ordre », était sans doute un trop grand personnage pour que l'on pût prétendre à partager ses appartements, choisis assurément parmi les plus somptueux de l'abbaye de Prémontré. Toujours est-il que les humbles abbés des deux maisons soeurs (Beaurepart, comme Leffe, était issu de Floreffe et appartenait à la circarie à laquelle la maison-mère avait donné son nom) unirent leur ressources en vue d'acquérir, pour eux et pour leurs successeurs, un quartier qui leur fut réservé, à côté de celui qu'avaient acheté de même les abbés de Parc et de Valsecret. Pour l'acquérir, ils payèrent comptant quarante livres d'or, ainsi qu'en témoigne un acte délivré par l'abbé-général, au cours du Chapitre de 1296 ¹⁴).

Les relations d'amitié entre ces deux abbayes soeurs expliquent que, si la bénédiction des abbés de Leffe n'a pas lieu dans leur église, elle se fasse à Beaurepart, mais elles ne nous éclairent pas encore sur la nécessité où se seraient trouvés les abbés de Leffe de ne pas la recevoir dans leur propre abbaye, en présence de leur communauté.

La chose se justifie pour les abbés Perpète Noizet, Pierre Lefèvre et Perpète Renson, puisqu'à cette époque, l'église de Leffe était, en trop mauvais état, par suite des guerres et des autres désastres que nous avons rappelés. Mais lorsqu'au début du XVIII^e siècle, l'abbé Perpète Renson eut construit le spacieux sanctuaire dont nous aurons à parler, on peut se demander pourquoi il fallut que ses successeurs, Frédéric Coppée (en 1759), Norbert Boulvin (en 1763) et Frédéric Gérard (en 1780) se rendissent encore à Liège pour y recevoir la bénédiction abbatiale.

Il ne fut ainsi, non par le libre choix des abbés, mais de par la volonté et pour la plus grande facilité de l'évêque consécrateur. Si l'Ordre de Prémontré avait obtenu le privilège de pouvoir présenter ses religieux, pour l'ordination, à n'importe quel évêque en

14) Publié par C. J. QUINAUX, *o. c.*, p. 151-153.

communions avec le Saint-Siège, il fut toujours soumis au droit commun pour la bénédiction des abbés, qui doit leur être conférée par l'évêque du diocèse, à moins que celui-ci ne refuse ou qu'il ne lui plaise de déléguer un autre évêque ¹⁵⁾.

Or, au diocèse de Liège, les princes-évêques — soit parce que leur diocèse comptait un grand nombre d'abbayes, soit à cause de la difficulté des communications, soit pour marquer, vis-à-vis de certains puissants abbés d'opulentes abbayes, leur autorité dans un des rares points qui échappaient à l'exemption — avaient coutume de faire venir les abbés dans leur cité épiscopale et de leur faire imposer la mitre par leur évêque axiliaire.

Il en était ainsi, non-seulement pour les abbés de Leffe, mais pour tous ceux dont les monastères se trouvaient sur le territoire de la principauté.

C'est ainsi que l'évêque suffragant André Strengnart donna, en l'église de Beaurepart, la bénédiction aux abbés d'Averbode, Arnold van der Heyden, en 1587 ¹⁶⁾ et Mathias Valentijns, en 1592 ¹⁷⁾. L'évêque auxiliaire A. Blavier bénit, à Beaurepart, le 21 août 1685, Grégoire Salmans, de l'abbaye de Postel ¹⁸⁾ et son successeur L. de Liboy accorda la même faveur à un autre prélat de la même abbaye, J. Raverschot, le 14 septembre 1704 ¹⁹⁾, ainsi qu'à F. Van den Panhuysen, abbé d'Averbode, le 24 février 1725 ²⁰⁾. Un autre abbé d'Averbode, Gisbert Halloint, est bénit à Liège, par le suffragant Jacquet, le 8 avril 1749 ²¹⁾.

Ce n'était pas seulement les Prémontrés qu'accueillait l'église de Beaurepart. Le 22 février 1767, elle avait vu se dérouler dans ses murs la bénédiction abbatiale de Hubert Leclercq, abbé bénédictin de Florennes ²²⁾. Si le prélat Norbert Boulvin, de Leffe, reçut la bénédiction chez les Ursulines, c'était vraisemblablement parce qu'à cette époque l'église de Beaurepart était en voie de reconstruction, car elle fut consacrée, avec cinq autels, par l'évêque auxiliaire Ch. A. d'Arberg, le 25 janvier 1770 ²³⁾.

15) Pour cette question cfr l'ouvrage cité, *L'abbaye de Tongerlo*, pp. 121-123.

16) U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires, o. c.*, pp. 96-98.

17) U. BERLIÈRE, *Ibid.*, p. 97; PL. LEFÈVRE, *L'abbaye d'Averbode pendant l'époque moderne (1591-1797)*, p. 4. Louvain, 1924.

18) U. BERLIÈRE, *ibid.*, p. 139.

19) *Ibid.*, p. 150.

20) *Ibid.*, p. 152 (il donne la date de 1726); PL. LEFÈVRE, *o. c.*, p. 26.

21) PL. LEFÈVRE, *o. c.*, p. 32.

22) U. BERLIÈRE, *o. c.*, p. 168.

23) *Ibid.*, p. 173.

Les suffragants de Liège semblent avoir pris dès lors pour ligne de conduite, non-seulement de ne plus sortir de la ville de Liège, pour les bénédictions abbatiales, mais de les conférer dans le palais princier. Car ce ne fut pas seulement notre abbé Frédéric Gérard qui fut béni dans la chapelle du palais épiscopal, en 1780, mais, dans la même chapelle eurent lieu les bénédictions abbatiales de François-Joseph de Lemeda, le Neufmoustier, le 19 mars 1776 ²⁴), d'Adrien-Trudon Salé, d'Averbode, le 18 octobre 1778 ²⁵) et, le 27 octobre 1782, d'un autre abbé d'Averbode, Maurice Verboven ⁶). Même pour un abbé de la Cité ardente, on ne quitta pas le palais épiscopal : Jacques Renson prélat de Beaurepart, y fut béni le 13 avril 1789 ²⁷). Le 21 août 1791, avant que les princes-évêques fussent dépossédés de leur palais, eut lieu, dans leur chapelle, une dernière bénédiction d'abbé prémontré, celle du prélat Thiels d'Averbode ²⁸).

§ IV.

LA COMMUNAUTÉ.

Bien que la superficie du monastère fût considérablement plus étendue que l'espace restreint dont jouit la communauté actuelle, il est avéré que l'on n'atteignit jamais, à Leffe, le grand nombre de religieux d'autres abbayes norbertines. Toutefois, les recrues des régions environnant l'abbaye étaient assez nombreuses, mais, nous le verrons, le cercle de relations du couvent n'était pas très étendu.

Grâce à notre Catalogue, la constatation est facile à faire pour l'époque moderne et rien ne nous permet d'affirmer qu'il en fut autrement au Moyen-Age.

Le nombre de religieux acceptés par les prélats de Leffe, de 1583 à 1794 s'établit comme suit :

Sous l'abbatiate de Georges du Terne (1583-1610) : 21.

Sous l'abbatiate de Jean Noizet (1610-1636) : 18.

Sous l'abbatiate de Désiré Gouverneur (1636-1653) : 7.

Sous l'abbatiate de Perpète Noizet (1653-1672) : 14.

²⁴) *Ibid.*, p. 178.

²⁵) *Ibid.*, p. 179; PL. LEFÈVRE, *o. c.*, p. 40.

²⁶) U. BERLIÈRE, *o. c.*, p. 181; PL. LEFÈVRE, *o. c.*, p. 44.

²⁷) U. BERLIÈRE, *o. c.*, p. 184.

²⁸) U. BERLIÈRE, *o. c.*, p. 184.

Sous l'abbatiate de Pierre Lefebvre (1672-1704) : 23.

Sous l'abbatiate de Perpète Renson (1704-1743) : 27.

Sous l'abbatiate d'Augustin Lambrecht (1743-1747) : 5.

Sous l'abbatiate de Perpète Guissart (1748-1758) : 7.

Sous l'abbatiate de Frédéric Coppée (1758-1763) : 6.

Sous l'abbatiate de Norbert Boulvin (1763-1780) : 16.

Sous l'abbatiate de Frédéric Gérard (1780, † 1813) : 6.

Soit 150 entrées en 211 ans : nous sommes loin d'arriver à un novice par an. De plus, tous ceux dont le Catalogue signale l'entrée ne persévérèrent pas : nous en comptons seize que l'on renvoya avant la prêtrise ou qui, de leur propre gré, s'en retournèrent dans leurs foyers. Il faut encore tenir compte des hécatombes occasionnées, comme nous l'avons vu, par des épidémies. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que le dénombrement des religieux, lorsqu'on a l'occasion de le faire, ne nous amène jamais au chiffre de trente.

En 1650, le monastère était habité par seize religieux, et treize autres desservaient les paroisses incorporées ¹⁾ : ce qui nous donne un total de 29 religieux, le chiffre le plus élevé que nous ayons rencontré.

Lors de la consécration de l'église, en 1719, on nous donne les noms de tous les religieux présents, en ayant soin de noter que tous les frères, y compris les curés, assistaient à la cérémonie, à l'exception du curé de Lisogne, malade. Or, on en énumère 27, dont quinze résidant à l'abbaye et douze curés. De ces curés, celui de Saint-Georges, à Leffe, est mentionné parmi les « conventuales », parce qu'il résidait à l'abbaye ²⁾.

L'année suivante, l'abbé Perpète Renson songea à établir un prieuré à Awagne. Il fit intervenir dans l'acte tous les religieux résidant au monastère : ils étaient au nombre de treize ³⁾.

Enfin, lorsque, le 13 juillet 1795, les religieux « conventuales », réfugiés à la ferme de Viet, signent leur déclaration et leur protestation contre leur expulsion, ils sont douze ⁴⁾. Les mêmes signent la même protestation à la dernière page écrite du Catalogue ⁵⁾.

Nous n'avons noté, à l'époque moderne, que deux frères *convers*,

1) C. J. QUINAUX, *o. c.*, p. 54.

2) *Catalogus*, fol. 6 et 6vso.

3) Acte publié par V. BARBIER, dans les AHEB, t. XIII (1901), pp. 382-384.

4) C. J. QUINAUX, *o. c.*, p. 84.

5) *Catalogus*, fol. 41vso.

entrés sous l'abbatiat de Jean Noizet : Pierre Hontoir, de Dinant, entré en 1622, et Nicolas Baltasar, de Givet, entré en 1623 ⁶⁾).

Quelle était la *provenance* de ces religieux ?

L'abbaye de Leffe n'avait pas un rayonnement aussi étendu que celle de Floreffe, dont les propriétés s'échelonnaient vers le Nord, jusqu'en Campine, dans le Limbourg et dans la « mairie » de Boisle-Duc. Les possessions de Leffe et ses paroisses incorporées se situaient exclusivement dans la partie wallonne du pays et même dans les limites de la province actuelle de Namur et les régions limitrophes du Luxembourg.

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que le monastère recrute à peu près exclusivement ses religieux dans les provinces wallonnes. Un seul religieux est de Bruxelles : Gabriel Schaffaerts. Plusieurs sont venus du nord de la France : Simon de Villenfagne, Nicolas Baltasar, Henri Bautour et Hugues Grognaux, de Givet; Jérôme Fivet, de Hanor; Herman Gaillet et Pierre Gaillet, de Haibes; Dieu-donné Forlet et Ambroise Thomas, de Hargnies.

Contrairement à ce qui se passe à Floreffe ⁷⁾, nous n'en rencontrons à Leffe aucun qui vienne du pays flamand, ou d'Allemagne, ou de Hollande. Ceux dont les noms semblent indiquer une origine germanique plus ou moins éloignée, sont nés eux-mêmes en pays wallon. Ainsi Lambert Woet, Jean Cox, Henri de Wolpen, Joseph Goeswijn, Gaspar Vanderbeck, Augustin Lambrecht et Augustin Bronkart étaient nés à Liège; Jacques Pristhagen, à Dinant; Basile Mols, à Verviers.

Si l'on tient compte de ce caractère régional du recrutement, on s'expliquera sans peine le nombre restreint des religieux de Leffe. A Floreffe, on venait de plus loin. On en conclura que Leffe était moins connu au dehors, mais jouissait de l'estime des gens de la région. A cet égard, le nombre de religieux originaires de Dinant est assez significatif. De cette ville, relativement peu peuplée, on compte, pour ces 211 ans, trente-deux religieux à Leffe. On peut même croire qu'ils n'étaient pas sans jouir de la faveur de la communauté, puisque, des cinq prélats dont les longs et féconds abbatiats remplissent la période de 1610 à 1743, quatre furent Dinantais : Jean Noizet (1610-1636), Perpète Noizet (1653-

6) *Catalogus*, fol. 13.

7) Voir les listes données par J. et V. BARBIER, *o. c.*, après chaque abbatiat, depuis 1434.

1672), Pierre Lefebvre (1672-1704) et Perpète Renson (1704-1743).

Namur fournit 11 religieux, Liège 9, Givet 4; Gembloux, Bouvignes, Ciney, Oignies, Rochefort, Assesse, Haibes, Hargnies, Chimay, Mettet, Verviers viennent ensuite, avec deux religieux pour chacune de ces localités. Les autres sont venus isolés de différents villages et villes de Wallonie.

(à suivre).

H. LAMY.